



séparation et maison en commun ?

Par **jadou**, le **11/04/2009** à **14:49**

Bonjour,

Mon compagnon et moi souhaitons nous séparer après 12 ans de vie commune , malgré nos 2 enfants et une maison en commun, que nous avons acheter, il y a moins d'un an.

Cependant ce dernier souhaiterai garder la maison, ce qui ne me dérange pas, mais quelles sont les démarches à mettre en place, pourra t-il avec un seul salaire? je ne sais pas vers qui me diriger, cependant si il pouvait garder la maison j'en serai ravie pour nos enfants!!

Cordialement

Par **Jurigaby**, le **11/04/2009** à **14:51**

Bonjour,

Vous devez tout simplement contacter un notaire afin de faire procéder au partage de la maison. Il s'agit d'une sorte de vente par laquelle votre compagnon va vous racheter vos parts.

Il ne vous reste plus qu'à déterminer un prix qui vous convienne!

Bien cordialement.

Par **jadou**, le **15/04/2009** à **11:01**

en vous remerciant .